

IUT de LENS

- Réinscription 2018/2019 -

Vous étiez inscrit à l'IUT de Lens en 2017/2018 :

- Votre inscription administrative 2018/2019 s'effectuera OBLIGATOIREMENT en ligne si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Passage en année supérieure : DUT 2
- Enjambement DUT 1 / DUT 2
- Doublement DUT 1, DUT 2

Accédez à la procédure d'inscription, par l'Environnement Numérique de Travail (ENT), cette procédure est simple et entièrement sécurisée.

<http://ent.univ-artois.fr> et cliquez sur l'onglet «ma scolarité»



En 2017/2018 vous étiez inscrit en	Dates d'inscription
DUT 1	du 09/07/2018 au 20/07/2018
DUT 2	du 23/08/2018 au 29/09/2018

Interruption du service web du 21 juillet au 22 août 2018

- Si vous êtes en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, les inscriptions seront réalisées sur la chaîne d'inscription à **L'IUT de Lens**.

